



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

- 461 Lieux d'accueil du public

### Propositions financières Budget Primitif 2015

Rapport n° CD/2015/80

**Service Chef de file :**

Service coordination des politiques sociales territoriales

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Les centres médico-sociaux sont les lieux de proximité où s'exerce l'action médico-sociale dans le cadre des différentes missions qui incombent au Département. Cette activité s'exerce dans plus de 100 lieux d'implantation sur l'ensemble du Département.

#### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	11 762 679,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	65 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11 827 679,00</b>

#### **4611- Unités territoriales d'action médico-sociale**

Les unités territoriales d'action médico-sociale conduisent des actions collectives pour les usagers, dans le cadre d'une politique globale de prévention.

L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'usagers rencontrant des difficultés sociales proches. Elle repose sur la participation des usagers et permet également, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social. Les crédits alloués représentent un montant de 12 000€.

#### **4612 – Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)**

Les crédits prévus au budget primitif concernent les subventions aux communes ou communautés de communes pour des centres médico-sociaux inscrits aux contrats de territoire.

Le montant de 194 400 € correspond aux crédits de paiement 2015 pour, d'une part, les travaux et équipements des centres médico-sociaux (CMS) pour les services sociaux départementaux et d'autre part, les opérations d'investissement de la Ville de Strasbourg pour les services délégués du Département inscrites au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS).

Les projets en cours sont :

- Ville de Strasbourg : Réhabilitation du centre médico-social de la Meinau Canardière
- CMS des Communes de Pfaffenhoffen et de Schweighouse

Libellé enveloppe	Mode d'action	prévision 2015	Autorisation de programme
Réhabilitation CMS Meinau Canardière	4612	134 400 €	953 177 €
CMS subventions aux communes	4612	60 000 €	237 355 €

#### 4613- Convention avec la ville de Strasbourg

Les crédits relatifs à ce mode d'action permettent de rembourser à la ville de Strasbourg les dépenses qu'elle engage pour l'exercice des missions sociales déléguées en ce qui concerne les frais de fonctionnement et les frais de personnel.

Le remboursement à la Ville de Strasbourg fait l'objet d'une dotation unique (convention adoptée en séance plénière du 25 octobre 2010). Celle-ci augmente en fonction du taux d'évolution de la masse salariale de la Ville de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin sur la base d'une quote-part de 50% pour chacune des collectivités. Ce taux d'évolution induit pour 2015 une augmentation de la dotation de 2,25 % soit un montant porté à 11 556 278,64 €.

#### 4614- Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux (CMS)

Libellé enveloppe	Mode d'action	Crédits de paiement 2014	Autorisation de programme
CMS de Schirmeck	4614	45 000,00 €	1 160 000,00 €
CMS de Barr	4614	20 000,00 €	1 000 000,00 €

#### CMS de Schirmeck :

Les travaux de réaménagement du CMS de Schirmeck se sont achevés en 2014. Les crédits de paiement prévus en 2015 permettront de solder l'opération.

#### CMS de Barr :

Actuellement le CMS de Barr est implanté dans un bâtiment loué à un particulier et situé à proximité de l'Unité Technique du Conseil Départemental (UTCD ex-CTCG) de Barr. Les crédits de paiements prévus en 2015 permettront de payer les études de diagnostic réalisées en vue de l'implantation éventuelle du CMS au sein de l'UTCD.

Récapitulatif des montants proposés par mode d'action :		
Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
4613	Convention avec la Ville de Strasbourg	11 556 279,00
4612	Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)	194 400,00
4614	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	65 000,00
4611	Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (fonctionnement)	12 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>11 827 679,00</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 461 - Lieux d'accueil du public.*

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY